Repliement du Service

Evacuation des services à l'appel de la Direction Générale.

Evacuation des services (circulaires diserses)

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS SECRÉTARIAT GÉNÉRAL " DIVISION

ECRET

DECISION

prise par Monsieur le Directeur Général à la Réunion de MM. les Directeurs de l'Exploitation du 26 Août 1939

90- Conditions d'évacuation du mobilier des agents .-

Pour faire suite à une question posée, teurs de l'ex-Monsieur le Directeur Général indique qu'il ne : peut pas être question de délivrer des bons de : teurs des sertransport aux agents qui décideraient d'évacuer: leur mobilier.

: MM.les Direcploitation.

: MM.les Direc-: vices Centraux,

: M. VAGOGNE.

signé : LE BESKERAIS

M. BOUZINAC pour avis

SECRET

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS SECRÉTARIAT GÉNÉRAL 1" DIVISION

DECISION

prise par Monsieur le Directeur Général à la Réunion de MM. les Directeurs de l'Exploitation du 26 Août 1939

80- Suppression de la Sous-Direction de Marseille en cas de mobilisation.-

Il est décidé que la Sous-Direction de MARSEILLE sera provisoirement supprimée en cas de mobilisation générale.

signé ; LE BESNERAIS

:MM.les Directeurs
:de l'Exploitation,
:
:MM.les Directeurs des
:Services Centraux,
:
:M. VAGOGNE.

M. BOUZINAC pour avis

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Service Central
des
Installations Fixes

NOTE à TOUS SERVICES

Les Divisions du Service Central V seront repliées à CACHAN aux dates ci-après :

- le 7 Septembre (Division Centrale des Etudes (Subdivision de la Signalisation

- le 9 Septembre : Division Centrale de l'Entretien

- le 14 - : Division Centrale du Service Général.

Jusqu'à cette dernière date (14 Septembre) les courriers continueront à être adressés au 42 rue de Châteaudun.

A partir du 14 Septembre l'adresse du Service sera la suivante :

Service Central V

Bureau de ralliement S.N.C.F.

28 Avenue du Président Wilson, <u>CACHAN</u>
Relations téléphoniques :

A = Alésia 40-04 à 09.

B = par la Direction Générale (8 lignes directes)

A partir de cette même date

M. PORCHEZ, Directeur et M. LEMAIRE, Chef Adjoint du Service
auront un bureau à la Direction Générale.

Vsa le 7 Septembre 1939

S.N.C.F. Secrétariat de la Direction Générale

D 92223/5

1

PARIS, le 8 Septembre 1939

OF SONION OF THE MINE OF THE M

AVIS

La Compagnie de Chemins de fer Départementaux nous avise que par suite des évènements actuels, les Bureaux de son Administration Centrale sont momentanément transférés à ST-JEAN-d'ANGELY (Charente-Inférieure).

En conséquence, dès à présent, et jusqu'à nouvel avis, les communications intéressant cette Compagnie sont à adresser en cette localité.

> Le Secrétaire de la Direction Générale,

- tranki

Paris, le 10 septembre 1939.

AVIS GÉNÉRAL "SERVICE SPÉCIAL" Série Commerciale

Le présent Avis Général doit recevoir la même diffusion que l'Instruction Générale "Service Spécial" - Série Organisation de la S.N.C.F. N° 6, du 10 mai 1939.

Dès réception, les Services doivent se conformer aux dispositions de cette Instruction Générale pour leurs relations avec le Service Commercial.:

Le courrier doit être adressé, selon sa nature, aux adresses ci-après :

- A Correspondences d'ordre général se référant à des questions de principe, d'organisation ou d'acceptation des transports de toute nature (transports militaires, transports d'intérêt national, transports commerciaux).
- Service Commercial, 88, rue St-Lazare PARIS.
- B Correspondances se rapportant à des)
 questions d'ordre, de personnel,
 Demandes de renseignements d'importance secondaire.

Service Commercial, à TROUVILLE, (Calvados)

Réclamations - Litiges - Détaxes.

Le Directeur du Service Commercial, BOYAUX. Prière de prendre note, comme maite à l'avis du 9 Septembre 1939, concernant le transfert du Semediarint et des Bureaux du Service Central du Matériel, à CACRAM, que le Service dispose, en plus de la ligne téléphoniques Alésia 05-25 (ancienne ligne de l'Escole Spéciale des Trayaux Publics) des ligness Alésia 40-04 à 40-09.

Le 10 Septembre 1939

HOTE

Prière de prendre note , comme suite à l'avis du 9 Septembre 1939, concernant le transfert du Secrétariat et des Bureaux du Service Central du Matériel, à GAGNAN, que le Service dispose, en plus de la ligne téléphoniques Alésia CS-MS (ancienne ligne de l'Hoole Spéciale des Travaux Publies) des ligness Alésia 40-04 à 40-09.

Lo 10 Septembre 1939

HOTE

Prière de prendre note, comes suite à l'avis du 9 Septembre 1939, concernant le transfert du Secrétarint et des Bureaux du Service Central du Matériel, à CACHAN, que le Service dispose, en plus de la ligne téléphoniques Alésia 05-35 (ancienne ligne de l'Scole Spéciale des Frayaux Publics) des ligness Alésia 40-04 à 40-09.

Le 10 Septembre 1939.

Cope transmer a de Borgina chef de Divisio au Jerni au Contentione es. 9. 29 SOCIÈTE NATIONALE DES CHEMINS DE PER FRANÇAIS

SERVICE DES APPROVISIONNEMENTS COMMANDES ET MARCHES

SECRET

Acheminement du courrier destiné au Service A. PARIS, le 14 septembre 1939.

A8 14/5018

Messieurs les Directeurs des Services Centraux M, T. V, P, C, F.

Messieurs les Directeurs de l'Exploitation des Régions EST

NORD OUEST SUD-OUEST SUD-EST.

Le tableau joint à la lettre O. Nº 12 du 12 septembre D.1425-4
1939 de M. le Directeur Général, indique "ARCUEIL-CACHAN" comme destination à donner, après éloignement des Groupes I et II, au courrier de la Direction du Service A et des Divisions de l'Energie Electrique, du Contrôle des Marchés et des Combustibles.

Cet éloignement n'étant pas encore effectué, je vous demande de bien vouloir, jusqu'à nouvel avis, continuer à faire adresser 100, avenue de Suffren, tout le courrier destiné à men Service.

> du Service des Approvisionnements, Commandes et Marchés,

> > LECLERC du SABLON.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

lère Division
Sa
94-j-n° 239 ---

Le 15 SEPT 1939

19

NOTE pour Monsieur BOUZINAC, Chef de Division au Service du Contentieux.-

Je vous prie de trouver ci-joint un exemplaire d'un tableau donnant à la date du 7 septembre 1939 les emplacements prévus pour l'éloignement des groupes mentionnés dans les Instructions Générales "Service Spécial", ainsi que la destination à donner après éloignement au courrier de chaque service. Ce tableau remplace celui qui a fait l'objet de l'Annexe I à l'Avis Général du ler septembre 1939.

J'appelle votre attention sur le fait que ce document ne doit pas être diffusé et qu'il convient de n'en donner connaissance au personnel de votre Service que dans la stricte mesure où il y est intéressé.

LE SECRÉTAIRE CÉMÉRAL ADJOINT.

Wayors

113 M. R.

Acres

- OPCANISATION DE LA S.N.C.F. EN TELPS DE GUERRE.-

K	n t
	Secret
	Jeve

	Service.		: Instruc- :tion Géné- :rale Servi :co spécial : n° ;	:Groupe :	: Localité.	Adresse	: Chef de : détachement.	: :Fremière desti- :nation du cour- : rier.		
		(Secrétariat de la Direction (Générale			Paris.	88,Rue St- Lazare.	: M.LENGLIN (Secrétai- re de la Direction : Générale).		: : Sans changement	
	DIRECTION GENERALE	(Affaires générales (Service ((technique(Statistiques- (de la (Documentation, (Direction((Générale (; n	I I I I I I	Arcueil- Cachan		Vice technique de la Direction Générale). M.BOILLOUX (Chef de		:(Toute la correse:(pondance concor:(nant les quos- :(tions de docu- :(mentation & de	
									: (est à adresser : directement au :	
	SECRETARIATI CENERAL)(Cabinet de la Frésidence)()()()(Secrétariat du Conseil d'Ad-)(ministration et du Comité de)(Direction -			Faris.	: : : : 88.Rue St-	: : : : : : : : : : : : : : : : : : :			
		ler Echelon de la première Division - (2ème Echelon de la première Division du Secrétariat (Général:	: : : :			Lazare.	Général adjoint). M.CARPENTIER.	{	Sans changement. (Toute la cor- (respondance des-	
		2ème Divisjon du Secrétariat (Général. (Service du Budget.			Trouville (Calvados).	rados). cipal.		(Gare de (Trouville.	(tinée aux Ser- : (vices du gr.II : (est à acheminer: (par l'intermé- : (diaire du ler (échelen de la	
		(Service du Cantentieux.	"			:	L'AURENCE (Chef du Service).		(lère Division (restant à Paris,	
:	SERVICE (DU (Toutes Divisions		2			8, Rus de Londres.	:M.GOURSAT, (Directeur du Service).		Sans changement.	
	ERVICE ENTRAL DU	(Direction du Service	3	I		: :88,Rue St_ :Lazare.	: :II.Jean LEVY (Directeur du Service).		\	
: MA	ATERIEL	(Toutes divisions			Arcueil-	: :Ecole des :	: Li.PONCET (Chef adjoint: du Service).	Gare de Paris de la Région expé- ditrice avec la mention "Pour Arcueil-Cachan".	an Gr.II.	
	ERVICE (ENTRAL (ES INS- (Direction du Service	4	:		Lezare.	N.PORCHEZ (Directeur du Service).		Tout le sour- : rier du Service: Central des I	
	ALLATIONS IXES -	(Toutes divisions	" :		Cachan.	Ecole des Travaux Pu-		Gare de Paris de la Région ex- péditrice avec la mention "Pour: Arcueil-Gachan".	au Gr.II - :	
: : : : : : : : : : : : : : : : : : : :		(Divisions centrales	5 :	1	Paris•	88,Rue St- Lazare.	M.BARTH(Directour du Service).			
	SERVICE (SENTRAL (SEN	(Solde du Personnel			Lisieux (Calvados).		M.CREUSET (Chef da burcau).	Gare de Lisieux		
		Service spécial	"	III :		d'Alsace.	H.LECLERO (Inspecteur : Principal). Rougade			
: :		Service des Retraites: Caisse de Prévoyance	11 :		(Houlgate ((Calvados).:	Grand Hôtel.	M.H. Chof de Divi-: sion). :	(Gare de Trouville (avec la mention: ("Pour Houlgate":		
							principal).	(
-						Allow the state of				

			The state of the s						
			:Instruc- :tion Géné :rale Ser- :vice spé- :cial n°:	-:Groupe :	: Localité.	: Adresse.	: Chef de : détachement.	: :Promière destina :tion du courrier :	
	SERVICE	(Direction du Service (((Toutes divisions	: : 6 : .	: : I : : II	: Paris. : Trouville : (Calvados)	: Lazare.	: :M.BOYAUX (Directeur du : Service). : :M.MAROIS (Chef adjoint : du Service).	: :(Gare de	A)-Correspondan- ces d'ordre géné- ral se référant à des questions de principe, d'organi-
	SERVICE DES	(pirection du Sce-Energie de (trique - Contrôle des (Marchés	: c- : : 8	: : : :	: Arcueil- : Cachan.	: :Ecole des :Travaux Pu-	: :H.LECLERC DU SABLON : (Directeur du Service	: Gare de Paris d :la Région expé- :ditrice avec la mention : "Pour	sation ou d'accep- tation des trans- ports de toute na- ture(transports militaires, trans- ports d'intérêt national, trans-
		(Division des combustibles (Secrétariat -Division des (Approvisionnements-Division (des Achats-et des Ventes-	:(i II	: ". : .	: "	: " : statu-quo jusqu [†] à	: " : nouvel ordre	ports commerciaux) à adresser 88, rue St-Lazare, Paris. B)-Correspondan-
		(Division du Contrôle des (Fabrications	:{ "	: 111 : : : : : : : : : : : : :			statu-quo jusqu'à statu-quo jusqu'à statu-quo jusqu'à :	nouvel ordre —	ces se rapportant à des questions d'ordre, de person- nel, Demandes de renseignements d'importance se- condaire Réclamations- Litiges - Détaxes- à adresser à Trouville(Calvados)
		Direction du Service	7	: : I	Paris.	17, Rue de Londres.	: M.BROCHU (Directeur du Service).		Sans changement.
		Caisse Paris-Nord	,	i II	Chantilly (Oise).	Hôtel du Grand Condé.		: Gare de Chantilly	
	SERVICES FINANCIERS	Liquidation des transports de guerre		III	Blois (Loir-et- Cher).		M.DUSSOL.	Gare de Blois.	
		Bureau du Mouvement des wagens	n	IV(puis Chartres (Eure-&-	162, Rua Saussura.	M.des PORTES.	Gare de Chartres	(orribitorous .
		Imprimerie des billets	ı		(Maine-&-	Ancienne ga-: re de Saumur Etat.			A)Correspondance d'ordre général, ou posant des ques- tions de principe, à destination du Directeur des Sces
		Secrétariat-Division con- trale des Finances- Comptabilité Générale	"	The state of the s		Hôtel des Pélorins.	M.THOMAS.		Financiers, du Chef de la Division des Finances, du Chef de la Division de la Comptabilité Générale, à adres-
		Comptabilité des Recettes & Contrôle Marchandises(charges complètes)	"		(Calvados).	Salle des Fêtes Muni- cipale.		Gare de Trou- ville.	Ser 17, Rue de Londres B) Correspondance d'ordre courant & envois de toutes
		Comptabilité des recettes- Contrôle marchandises(détail Contrôle voyageurs.	.){ "		Villers-s- Mer (Calvados).	Casino Lu- nicipal.		viite, avec ia :	pièces comptables intéressant la Di- rection & le Se- crétariat des Sces Financiers, la Di- vision Centrale
		Contrôle des Recettes du trafic international - Caisse de Strasbourg - Comptabilité spéciale de Strasbourg -	{ "	IX	Gérardmer (Vosges).			Gare de Gérard-	des Finances, à 1'exception de la Caisse Paris-Nord & de la caisse de Strasbourg, à adres-ser Gare de Lisieux (Région Ouest).
	(Bureau des titres A.L	"	IX		Hôtel des Pélerins.		Gare de Lisieux.	C)Autre correspon- dance: à adresser à chacune des di- visions intéres- sées.

Le 2 Octobre 1939

Direction de l'Exploitation

Centres de repliement

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez bien voulu me communiquer le 27 Septembre 1939 la Note du Service du Contentieux en date du 18 du même mois relative aux obligations des propriétaires d'hôtels réquisitionnés.

Les différentes formalités à remplir par la S.N.C.F. au moment de la prise de possession des hôtels ont été entreprises par la Région du Nord à Chantilly dès les premiers jours du repliement et sont en voie d'achèvement. Elles correspondent dans leur ensemble aux directives contenues dans la note sus-visée.

Je vous soumettrai, le cas échéant, les difficultés qui pourraient encore surgir en ce qui concerne les hôtels réquisitionnés.

En ce qui concerne l'hébergement des agents par voie de billets de logement, la situation n'est pas la même, et j'insiste à nouveau pour que le Service du Contentieux précise en la matière, et comme pour les réquisitions d'hôtels, les obligations et droits réciproques de la S.N.C.F. et des logeurs.

Je remarque, d'autre part, qu'aux termes du dernier alinéa de la note communiquée, les billets de logement s'appliquent essentiellement à des prestations de courte durée.

Or, vous n'ignorez pas que les agents, au nombre de 1.200 environ au total, des services repliés à Chantilly et à Ermont, sont exclusivement hébergés au moyen de billets de logement. La durée de cet hébergement qui est a priori indéterminée, sera sans doute fort longue.

Enfin, je crois devoir vous signaler que la Préfecture de l'Oise a manifesté le désir que les indemnités de réquisition dues aux prestataires de la Région de Chantilly, aussi bien pour les locaux occupés par les Services que pour l'hébergement des agents, fassent si possible l'objet d'un règlement amiable négocié directement par cette dernière. Il n'est pas douteux qu'en ce qui concerne les locaux non meu-

blés et vacants, la S.N.C.F. aurait dans certains cas intérêt à déterminer immédiatement à l'amiable le montant des indemnités qui seront en tout état de cause à sa charge, mais la demande de la Préfecture de l'Oise soulève notamment en ce qui concerne les réquisitions d'hôtels et les billets de logement, des questions de principe qui doivent être au préalable soumises à l'examen du Service du Contentieux.

10 km

Elle nécessitera ensuite, dans le cas où le règlement amiable devra être recherché par la Région NORD, la fixation par celui du domaine des bases d'évaluation.

Pour me permettre aussi bien de poursuivre la mise au point et le règlement de ces divers points, que de répondre éventuellement à une nouvelle intervention de la Préfecture de l'Oise, je vous prie de vouloir bien me préciser les directives dont il y a lieu de tenir compte à cet effet.

LE DURECTEUR DE L'EXPLOITATION

signé : CAMBOURNAC

Transmis à Monsieur de CAQUERAY, Chef Adjoint du Service du Contentieux en le priant de vouloir bien me donner les précisions demandées par la Région du NORD.

TOO AND THE THOUSAND STORE THE TOO STORE THE

the defence of Table 1 and the contract of the

issue, it is a second of the s

is actual to be the and a state of the case of the cas

for the tenth of the same in the same of the same

P. le Secrétaire Général Adjoint signé : MARTIN NEUVILLE

Copie à Monsieur BOUZINAC pour le tenir au courant

P. le Secrétaire Général Adjoint signé : MARTIN NEUVILLE SCCIETE NATIONALE

des

CHEMINS DE FER FRANCAIS

Paris, le 3 Octobre 1939.

II

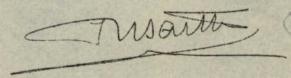
SERVICE CENTRAL du PERSONNEL.

P 2262 A²/39

Messieurs les Directeurs de l'Exploitation des Régions Messieurs les Directeurs des Services Centraux Messieurs les Secrétaires Généraux des Compagnies.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir modifier le dernier alinéa de ma lettre N° 2262 A/39 du 22 Septembre 1939 relative aux services repliés ou évacués en remplaçant "ce dernier" par "l'un ou l'autre".

Le Directeur du Service Central P.



SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Paris le 12 Octobre 1939

Service Central du

XVIII

3ème Division .-

Pc 2.327/39

M.M. les Directeurs de l'Exploitation des Régions, M.M. les Directeurs des Services Centraux,

M.M. les Secrétaires Généraux des Compagnies,

Les femmes-agents évacuées éprouvent parfois des difficultés à pouvoir confier leurs enfants à des garderies communales, celles-ci les refusant sous prétexte qu'ils sont étrangers à la commune.

Je vous serais obligé de bien vouleir me signaler trus les cas de l'espèce et me soumettre, en même temps, des propositions en vue de l'attribution d'une subvention.

Le Directeur du Service Central P.

TUDENTA

P.S.- La présente lettre devra être portée à la connaissance des Chefs de détachements.

W./In

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Paris le 16 Octobre 1939

Le Directeur Général

D - 4-739/6



M.M. les Directeurs de l'Exploitation des Régions, M.M. les Directeurs des Services Centraux,

De nombreux agents se trouvent, en raison des circonstances actuelles, soit séparés de leurs familles, soit réunis à celles-ci. mais éloignés de leurs domiciles habituels.

Il est de toute nécessité que ce personnel ne se trouve pas en proie au désoeuvrement pendant ses heures de loisirs, notamment le dimanche.

On peut envisager, à cet effet, diverses solutions :

- Organisation de foyers pour la lecture, la correspondance, les jeux sédentaires ;
- Création de groupes artistiques pour des séances musicales théâtrales :
- Organisation d'ouvroirs, de cours d'enseignement ménager, de perfectionnement professionnel (langues étrangères, sténographie, dactylographie);
- Formation d'équipes sportives ;
- Organisation d'excursions et promenades, etc....

Je vous prie d'inviter les Chefs de détachement à : susciter sans tarder la création de Comités qui se chargeront, dans chaque centre, de l'organisation des loisirs avec le concours de bonnes volontés locales.

Dans la limite de nos disponibilités budgétaires actuelles, des subventions pourraient être accordées à ces Comités sur votre proposition.

J'attire spécialement votre attention sur nos agents Alsaciens-Lorrains, qui ont dû, pour la plupart, abandonner rapidement leur domicile et se trouvent, parfeis, dépaysés dans leur nouvelle résidence, surtout lorsqu'ils ne parlent que le dialecte alsacien.

J'attache du prix à ce que vous suiviez personnellement cette question, dont la portée morale ne vous échappera certainement pas.

Vous voudrez bien me tenir au courant des réalisations effectuées ou projetées à cet effet, en me signalant, le cas échéant, les difficultés rencontrées.

Le Directeur Général, P.O. Le Directeur du Service Central du Personnel,

CONFIDENTIEL

ulayent

DECISION

prise par M. le Directeur Général

à la réunion des Directeurs de l'Exploitation

du 23 mai 1940

415° - Suspension des repliements.

27 mai 1940.

M. VAGOGNE. faire
Voulez-vous faire
Vous fai

M. le Directeur Général rappelle à MM. les Directeurs de l'Exploitation que tout repliement de services de la région parisienne est interdit par les instructions du gouvernement.

Il convient, toutefois, d'étudier les mesures à prendre au cas où certains échelons lourds des services devraient être ultérieurement déplacés.

M. FILIPPI,
MM. les Directeurs de l'Exploitation,
MM. les Directeurs des Services Centraux,
M. DUGAS,
M. LENGLIN.